

**DEPARTEMENT
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoint, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Bernard CARON, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Catherine DEMEURISSE (procuration à Marc STIEVENARD), Dominique NICODEME (procuration à Hermeline BOUTELIER).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2023.

**Objet : Signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe
Escout**

Rapporteur : Christophe DEHOUCK, Adjoint délégué aux affaires scolaires et familiales

Suite à la mise en place d'une Convention Territoriale Globale entre la CAF du Nord et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dont la commune est membre, il est apparu nécessaire d'intégrer certains dispositifs en signant une nouvelle convention liant les parties.

L'appui financier de la CAF se traduit désormais par des « Bonus Territoire ». Le « Bonus Territoire » est une aide complémentaire à la prestation de service unique versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles.

Ce « Bonus Territoire » sera directement versé au gestionnaire, le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escout.

Il est également convenu entre les parties que ce versement directement entre les mains du gestionnaire libérera la mairie de Wallers d'une partie du coût annuel.

Dès lors, à compter de la signature de cette convention, la mairie de Wallers procèdera au paiement de la cotisation annuelle déduction faite des « Bonus Territoires » de la CAF perçus par le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix

- ***APPROUVE la convention de partenariat avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette convention.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 18 septembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**